\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sheikh Mohamed bin Zayed bin Sultan Al Nahyan  
President of the United Arab Emirates

**Twitter/X: @MohamedBinZayed  
Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet de la disparition forcée du poète égypto-turc Abdul Rahman al Qaradawi. Les forces de sécurité libanaises l’ont arrêté le 28 décembre 2024, à son retour d’un séjour en Syrie après la chute de l’ancien président syrien Bachar el Assad**. Lors d’un séjour à Damas en décembre 2024, Abdul Rahman al Qaradawi s’est filmé en train de se promener autour de la mosquée des Omeyyades tout en critiquant les autorités émiriennes, saoudiennes et égyptiennes. Selon sa famille et ses avocats, cette courte vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux est à l’origine de son arrestation, qui fait suite à un mandat d'arrêt provisoire émis par le Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, à la demande des autorités émiriennes. Les autorités égyptiennes ont aussi déposé une demande distincte d’arrestation provisoire.

À la suite de son arrestation, il a été interrogé le 30 décembre par les forces de sécurité libanaises en lien avec un jugement rendu par un tribunal égyptien en 2017 en son absence, ainsi qu’au sujet de la demande d’arrestation des autorités émiriennes. Selon son avocat au Liban, qui a examiné la demande émirienne mais n’a pas pu en obtenir une copie, le 2 janvier 2025, les Émirats arabes unis ont demandé l’extradition d’Abdul Rahman Al Qaradawi accusé de «diffusion de fausses informations et de rumeurs, atteinte à la sécurité publique et diffusion d’informations visant à troubler l’ordre public», en raison d’une vidéo postée sur les réseaux sociaux qu’il a filmée pendant son séjour en Syrie. Le 7 janvier, les autorités libanaises ont approuvé son extradition vers les Émirats arabes unis, invoquant le Code pénal libanais et le principe de réciprocité comme motifs juridiques. Le 8 janvier, il a été renvoyé par avion aux Émirats arabes unis en dépit des préoccupations quant au risque qu’il ne subisse des violations des droits humains, et soit notamment détenu arbitrairement et jugé dans le cadre d’un procès inique. Depuis son extradition aux Émirats arabes unis, sa famille cherche à savoir où il se trouve, en vain, et n’a pas pu communiquer avec lui. Le 9 janvier 2025, l’organe de presse gouvernemental Emirates News Agency a confirmé que les autorités émiriennes ont placé Abdul Rahman Al Qaradawi en détention, et qu’il «est inculpé de participation à des activités visant à perturber et saper la sécurité publique». Les autorités turques ont déposé des demandes de visite consulaire, qui ont été refusées.

**Je vous demande de révéler immédiatement le sort qui a été réservé à Abdul Rahman Al Qaradawi et l'endroit où il se trouve, de lui permettre de communiquer avec sa famille et ses avocats, et de veiller à ce qu’il ait accès à des soins de santé adéquats et puisse recevoir une visite consulaire des autorités turques. Enfin, sa détention étant uniquement liée à l’exercice pacifique de ses droits à la liberté d'expression, je vous demande de le libérer immédiatement et de lui permettre de se rendre en Turquie.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Emirats Arabes Unis, Schwarztorstrasse 31, 3007 Bern

Fax: 031 311 80 92, E-mail: bernemb@mofaic.gov.ae